



Banque des États de l'Afrique Centrale  
-----  
Secrétariat Général  
-----  
Direction de l'Organisation et des Projets



## PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

### Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)

Services Centraux de la BEAC

Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 19 I 7 - Yaoundé - République du Cameroun - Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax: (237) 222 23 33 29

#### Commission de Passation des Marchés - Composante BEAC du Projet

Institution : Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé- Cameroun  
Nom du projet : Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC-P161368  
Don IDA n° : 62290  
Titre de services : Services de consultants pour une étude de restructuration et d'intégration de systèmes de paiement de la BEAC  
Bénéficiaire : BEAC

### **SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 028/BEAC/SG/DOP-P/PRCIFRC/UGRIF/2022-MI**

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a obtenu un crédit de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie dudit crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat de **services de consultants pour une étude de restructuration et d'intégration des systèmes de paiement de la BEAC**.

2. **Mission du consultant** : Dans le cadre de la modernisation des paiements, la BEAC entend redéfinir le périmètre de fonctionnement du GIMAC afin de séparer les activités ou fonctions interopérables ou interbancaires des cartes et des paiements instantanés, des fonctions concurrentielles dites délégataire (traitement pour compte de tiers) et de gestion de réseaux d'acceptation. Elle souhaite les loger dans des entités juridiques opérationnelles distinctes, dont l'une recueillerait également les systèmes interbancaires de paiement gérés par la BEAC, notamment les systèmes de paiement de gros montants, la télécompensation, les virements internationaux, les référentiels centraux. Ainsi la BEAC réalisera à d'une part la séparation opérationnelle des activités du GIMAC et d'autre part la séparation de ses activités d'exploitation et de gestion de plateformes ou services de paiement, de celles régaliennes de surveillance du bon fonctionnement et de la sécurité des systèmes et moyens de paiement et plus largement des infrastructures de marché dans la CEMAC. Pour atteindre cet objectif, la BEAC compte mener, avec l'appui de Consultant, un audit approfondi de l'organisation et du fonctionnement du GIMAC afin de l'adapter et de le restructurer dans le cadre de la modernisation des paiements. Il s'agit ensuite d'étudier les scénarii d'une nouvelle organisation cible et de proposer une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de développement des systèmes de paiement de la CEMAC autour du GIMAC et de la BEAC. La mission du consultant consistera donc à :

- Faire un diagnostic et un état des lieux détaillé (évaluation approfondie) du GIMAC et de la DSMP de la BEAC ;
- Identifier des scénarii de fonctionnement cible pour la restructuration des systèmes de paiement dans leur globalité et élaborer un scénario cible à retenir. A cet égard, le consultant élabore des scénarii juridiques, organisationnels et financiers de restructuration du GIMAC et des systèmes de la BEAC ;
- Faire l'urbanisation des systèmes de paiement dans le contexte du scénario retenu ;
- Élaborer la feuille de route permettant d'atteindre la situation cible sur tous les domaines étudiés.

La durée de la mission est estimée à six (06) mois et la date prévue pour le démarrage est pour le début du mois de **août 2022**.

Les termes de référence (TDR) qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse [www.beac.int](http://www.beac.int).

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le Cabinet doit justifier une expérience avérée dans la réalisation des travaux similaires au cours des 10 dernières années et disposer de compétences suffisantes pour mener à terme la mission. Les références pertinentes doivent porter sur la réalisation des missions de modernisation des systèmes et moyens de paiement et la réorganisation/restructuration d'organismes publics et privés.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des de projets d'investissement, (le Règlement) » de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de **conflit d'intérêts** sont applicables.

5. Les candidats peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives. Par conséquent, ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût** telle que décrite dans le « Règlement ».

De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

6. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard **le 13 mai 2022**.

**Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)**  
736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN  
Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax: (+237) 22 23 33 29

**A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet,  
Représentant le Secrétaire Général de  
la BEAC, Porte 1208, Email : adoum@beac.int ou  
(sarw\_adoum@ya.hoo.fr) copie otoumou@beac.int**

Yaoundé, le 25 avril 2022  
Le Coordonnateur du Projet